

# MAIRIE DE DOMARIN

## **2014/10/13 Conseil Municipal n° 9-2014**

**Séance du lundi 13 octobre 2014 à 20h**

**Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, G. MARQUET, J. REYNAUD, D. SUPTIL**

**Pouvoirs : B. ALLARD à A. GARNIER, C. DEMEULEMEESTER à G. MARQUET, F. PICARD-MASI à V. CHABERT-GRANGEON**

**Absente : L. LAFORET**

**Secrétaire de séance : Guy DREVET**

- ➔ **Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014** : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé **à l'unanimité**.
- ➔ **Décisions du Maire du 9 septembre au 13 octobre 2014** : Lecture et commentaires de ces décisions par Monsieur le Maire.
  - Acceptation du devis NCS pour la Maison des Associations
  - Acceptation du devis COUCHET pour l'Ecole Maternelle
  - Acceptation du devis PC NET pour l'achat d'un ordinateur de l'Ecole René Fillet
  - Acceptation du devis NCS pour un appartement à la Maison des Associations.
- ➔ **Mise en place d'un mandat d'études préalables confié à SARA** concernant deux accès routiers principaux :
  - Avenue de la Ferronnière et sortie des écoles, circulation Est/Ouest,
  - Montée de l'Epallud, circulation Nord/Sud.

**Adoptée à l'unanimité.**

- ➔ **Fixation du taux et des exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale** :
  - Maintien du taux à 5 %
  - Maintien de l'exonération totale de la taxe sur les logements sociaux.

**Adoptée à l'unanimité.**

→ **Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2007 et 2013 :**

- Un reste à payer de 0,11 € sur une facture d'eau en 2007,
- Une taxe locale sur la publicité d'un montant de 20 € en 2013.

→ **Décision Modificative n° 4 sur le budget principal :** Suite à la mise en place des rythmes scolaires, de la nouvelle organisation du restaurant scolaire et de la garderie ainsi que de la création d'un poste à la Bibliothèque, il convient de modifier les montants de certains articles de la section Fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité.**

→ **Décision Modificative n° 1 sur le budget annexe « Lotissement Itrat » :** Le Trésorier demande de passer les dernières écritures budgétaires sur le budget annexe « Lotissement Itrat » afin de solder les opérations liées aux arrondis de déclaration de TVA.

**Adoptée à l'unanimité.**

→ **Convention avec le Conseil Général de l'Isère pour le déneigement de l'avenue du Bourg :** Cette convention a été signée pour une durée de 4ans.

**Adoptée à l'unanimité.**

→ **Augmentation du taux de cotisation du contrat groupe d'assurance statutaire pour l'année 2015 :** Cette augmentation est due au contexte national du marché de l'assurance du personnel des collectivités et l'allongement de la durée du travail du fait du recul de l'âge de la retraite.

**Adoptée à l'unanimité.**

→ **Rapport CLECT 2014 :** Le rapport 2014 de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) doit être approuvé, suite à l'intégration à la CAPI de la Commune de Châteauvilain.

**Adoptée à l'unanimité.**

→ **SMND :** Le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets ménagers est porté à la connaissance des Elus.

**Adoptée à l'unanimité.**

→ **Questions diverses :**

- **Taxe sur la consommation finale d'électricité :** Les syndicats perçoivent de plein droit la TCFE en lieu et place des leurs communes membres dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le Syndicat au 31 décembre 2010, conformément à l'article 18 de la loi des finances rectificative n° 2014-891 du 8 août 2014.

- **Indicateur de délinquance** :
  - La délinquance est en baisse sur la Commune mais reste toujours à une proportion appelant la vigilance.
  - L'Adjudant-Chef, BEILLE Jérôme, récemment affecté, est à la disposition des Elus pour commenter le ressenti de la population.
  
- **Bibliothèque municipale** :
  - A ce jour, toujours le même nombre d'adhérents
  - Aucune modification prévue dans l'organisation actuelle.
  
- **SMND** : Pouvoir de police spéciale. Le transfert porte uniquement sur le pouvoir de police spéciale afférent à la gestion des déchets ménagers. Le Maire reste compétent pour intervenir au titre du pouvoir de police générale.
  
- **Centre Léon Bérard** : Remerciements de la subvention allouée par le Conseil Municipal.
  
- **Vigipirate** : Remise en application du plan « Vigipirate » sur toute la commune à la suite des événements internationaux.
  
- **11 novembre 2014** : Une exposition de la Croix Rouge sera installée dans la salle du Conseil Municipal en mairie du 11 au 22 novembre 2014. Le thème porte sur les 150 ans de la Croix Rouge et le rôle joué par la Croix Rouge durant la guerre de 1914/1918. Durant cette période, le Conseil Municipal se déroulera à la salle Paul Chabert.
  
- **Repas du CCAS** : Comme d'habitude, très bon déroulement de la manifestation que ce soit au niveau du repas ou de l'animation. Les participants garderont un très bon souvenir de cette journée.
  
- **Complexe sportif** : Durant les vacances de Toussaint, deux stages seront organisés :
  - 1<sup>ère</sup> semaine : Judo
  - 2<sup>ème</sup> semaine : Tennis.
  
- **Demande d'un particulier pour installer un camion à pizza vers la zone de loisirs** : Accord du Conseil Municipal pour un essai de 3 mois. Le Maire va le recevoir pour lui donner les explications nécessaires.

**Fin de séance à 22h30**  
**Guy DREVET,**